

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

**ATTRIBUTION D'AIDE DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF ADEL TPE 16 - JURY DU 28 MAI 2021**

Direction Attractivité Economie Emploi
- Economie - Innovation et
enseignement supérieur
N° 2021-D-150

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRAND ANGOULEME**,

- ⇒ VU, le code général des collectivités territoriales,
- ⇒ VU, la délibération n°130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au président,
- ⇒ VU, la délibération n°131 du conseil communautaire du 2 avril 2015 approuvant la mise en place du dispositif de soutien aux TPE intitulé « ADEL TPE 16 », modifiée par la délibération n° 2021.03.040 du 11 mars 2021,
- ⇒ VU, le procès-verbal du jury du 28 mai 2021 approuvant l'octroi d'aides au(x) bénéficiaire(s) indiqués à l'article 2, au titre du dispositif ADEL TPE 16,

DECIDE

Article 1er – Est approuvée la convention passée avec le(s) bénéficiaire(s) indiqué(s) à l'article 2 pour l'attribution d'aides dans le cadre du dispositif ADEL TPE 16 pour un montant total de 23 284 €.

Article 2 – Ces aides sont réparties comme suit :

N° de dossier du bénéficiaire	Projet soutenu	Montant de l'aide
2021/8	Matériel, mobilier, enseigne	1 571,00 €
2021/9	Matériel laser, informatique, mobilier	2 494,00 €
2021/10	Matériel, travaux	5 000,00 €
2021/11	Matériel	2 260,00 €
2021/12	Matériel	5 000,00 €
2021/13	Travaux, mobilier	3 690,00 €
2021/14	Véhicule, matériel	3 269,00 €
TOTAL		23 284,00 €

Article 3 – Ces aides seront versées à réception des factures acquittées.

Article 4 - La dépense est inscrite au budget principal 2021 –nature 204 218/90 20 service 71 et nature 204 218/94 service 92.

Article 5 – La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans le délai de deux mois à compter de la date de notification à (aux) (l') intéressé(s).

Article 6 – Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 30 JUIN 2021

P/Le Président,
Le Vice-Président,



Gérard ROY

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 30 JUIN 2021
Publié ou notifié,
Le 30 JUIN 2021